



TUNISIA

Déclaration de
S.E. M. Mohamed Khaled Khiari,
Représentant Permanent
de la République Tunisienne auprès des Nations
Unies à l'occasion de la réunion préparatoire aux
négociations intergouvernementales relatives à
l'adoption de l'agenda du développement post-2015

CHECK AGAINST DELIVERY

Messieurs les Co-Facilitateurs

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination en tant que Co-facilitateurs des négociations intergouvernementales relatives à l'adoption de l'agenda du développement post-2015.

Nous sommes profondément convaincus que grâce à votre habilité et sagesse vous parviendrez à faciliter ces négociations avec succès.

Permettez-moi aussi de souligner que ma délégation s'associe à la déclaration faite, hier, par l'honorable Représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à la déclaration faite par l'honorable Représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe Africain et à la déclaration faite par l'honorable Représentant du Yémen au nom du Groupe des Etats arabes.

Messieurs les Co-Facilitateurs

Nous entamons maintenant les négociations intergouvernementales relatives à l'adoption de l'agenda du développement post-2015. Un agenda que nous voulons ambitieux, capable de répondre aux aspirations de nos peuples à un développement durable, à un monde meilleur, à un monde juste et équitable qui tourne la page des injustices chroniques.

Un programme d'avenir, transformateur, centré sur l'éradication de la pauvreté et de la faim, visant à améliorer la vie de tous les peuples, notamment les plus vulnérables et à protéger notre planète pour les générations futures.

Nous sommes incontestablement, tous tenus, Etats, Système des Nations Unies, autres Organisations Internationales, société civile et secteur privé... de faire réussir ce programme et d'y contribuer en fonction de nos avantages comparatifs respectifs.

A cet égard, la délégation de mon pays souhaite faire les observations suivantes :

- Le rapport du groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable publié sous la cote A/68/970 tel qu' adopté par l'Assemblée Générale par sa résolution n° A/RES/68/309 doit constituer la base principale de l'intégration des ODD dans l'agenda du développement post-2015.

- Cette intégration doit être équilibrée respectant la complémentarité des trois dimensions du développement durable à savoir l'économique, le social et l'environnemental.
- La mise en œuvre de l'agenda du développement post-2015 doit se faire dans le cadre d'une coopération internationale se basant sur le principe de responsabilités communes mais différenciées.
- Le programme qui sera élaboré restera des vœux pieux sans la mise en place de moyens de mise en œuvre efficaces susceptibles d'assurer la transformation souhaitée.
- Les lacunes enregistrées dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement sont dues principalement au manque d'efficacité des moyens qui ont été dédiés à leur mise en œuvre et à l'incapacité de la communauté internationale de remédier à temps à cette situation.
- L'agenda post-2015 ne saurait être réalisé en l'absence d'une volonté réelle de la part des pays partenaires capables d'assurer les financements nécessaires. A ce titre, nous tenons à souligner que l'aide publique au développement (ODA) constitue une source importante de financement du développement et nous appelons nos partenaires à remplir leurs engagements antérieurs et fournir 0.7 % de leur Produit National Brut (PNB) au profit des pays en voie de développement et 0.15 % au profit des pays les moins avancés.
- Nous appelons, de même, les pays partenaires à examiner la possibilité d'augmenter le pourcentage de leur aide publique au développement jusqu'à hauteur de 1%.
- Dans ce cadre, nous formulons le vœu que la troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu à Addis Abeba en juillet prochain, nous permette d'avancer dans ce sens.
- D'autre part, il est clair qu'un développement durable et inclusif ne saurait se réaliser sans avoir remédié à l'énorme fossé technologique dont souffrent les pays en voie de développement. Nous soulignons à ce titre, l'impératif de mise en place d'un mécanisme de facilitation de la technologie et notamment du transfert de la technologie propre et verte et de la technologie énergétique.
- L'agenda post-2015 doit prévoir des solutions au problème de l'endettement dont souffrent plusieurs pays en développement, notamment à travers l'allégement, la restructuration de ces dettes et la suppression des dettes des pays les moins avancés.

- Le renforcement des capacités des pays en développement constitue un moyen de mise en œuvre incontournable de l'Agenda post-2015. Nous appelons nos partenaires à fournir tout l'appui nécessaire à cette fin.
- La coopération sud –sud et la coopération triangulaire contribuent au développement durable des pays du sud et doivent être complémentaires à la coopération nord-sud.
- Le commerce international est indéniablement un facteur de croissance économique et du développement. La Tunisie estime qu'il est crucial de promouvoir un système commercial mondial équitable et ouvert qui tient compte des intérêts de l'ensemble des pays et qui offre un meilleur accès aux marchés mondiaux.

Je vous remercie pour votre attention.